



Département du Haut-Rhin  
COMMUNE DE BANTZENHEIM  
Conseil municipal  
MARDI 20 MAI 2025 à 20h00

AVIS D’AFFICHAGE  
Liste des délibérations

Membres présents :

Roland ONIMUS, Jean-Marc PILOT, Edith ZANINETTI, Frédéric BRENDER, Martine LUTHRINGER, Dominique RUEFF, Pierre REMY, Thierry SALTZMANN, Linda MANA (*à partir du point 4*), Céline MIEHE, Anne DABRY, Daniel GODINAT, Erika HELM-KUPPEK, Bernard RAILLARD, Guillaume SEVIN

Membres absents excusés :

Jean-Luc LINDECKER procuration à Edith ZANINETTI  
Claire RADZUWEIT procuration à Céline MIEHE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**1. Désignation du secrétaire de séance**

Après délibération, le conseil municipal, à l’unanimité, et sans observation, approuve la désignation de Mme Vanessa MEYER, Secrétaire Générale de Mairie, en qualité de secrétaire de séance.

**2. Approbation du procès-verbal du 8 avril 2025**

Après délibération, le conseil municipal, avec 15 voix pour et 1 abstention (Guillaume SEVIN) approuve le procès-verbal du 8 avril 2025.

**3. Validation de l’avant-projet définitif - Travaux cour de l’école**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 15 voix pour et 1 abstention (Guillaume SEVIN) :

- approuve l’Avant-Projet Définitif des travaux de la cour de l’école pour un montant de 224 601,05 € HT ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

**4. Validation de l’avant-projet définitif - Travaux rue de BâleTranche 2025-2026**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour, 2 abstentions (Linda MANA et Thierry SALTZMANN) et 1 voix contre (Guillaume SEVIN) :

- approuve l’Avant-Projet Définitif des travaux rue de Bâle – Tranche 2025-2026 pour un montant de 1 734 556,67 € HT ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

#### **5. Projet de ZFE de Mulhouse alsace agglomération : avis**

En sa qualité de commune limitrophe, après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 6 voix contre (Jean-Marc PILOT, Daniel GODINAT, Linda MANA, Bernard RAILLARD, Edith ZANINETTI (avec procuration de Dominique RUEFF)), 10 abstentions (Martine LUTHRINGER, Anne DABRY, Céline MIEHE (avec procuration de Claire RADZUWEIT), Guillaume SEVIN, Erika HELM-KUPPEK, Dominique RUEFF, Pierre REMY, Thierry SALTZMANN, Frédéric BRENDER) et 1 voix pour (Roland ONIMUS) donne un avis défavorable au projet d'arrêté de Mulhouse Alsace Agglomération instaurant une Zone à Faible Emission – mobilité dans l'agglomération mulhousienne à compter du 1er janvier 2026.

#### **6. Fixation des taux de promotion pour les avancements de grade**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 15 voix pour et 2 voix contre (Guillaume SEVIN et Bernard RAILLARD) :

- accepte les propositions de Monsieur le Maire et de fixer, à partir de l'année 2025, les taux de promotion dans la collectivité ;
- dit que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **7. Décision modificative – Budget Lotissement**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- adopte cette proposition ;
- charge M. le Maire de l'exécution et de la publication de cette décision.

#### **8. Décision modificative – Budget Principal**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- adopte cette proposition ;
- charge M. le Maire de l'exécution et de la publication de cette décision.

#### **9. Renouvellement convention de participation financière entre la commune de Bantzenheim et SOLEA pour le transport des jeunes de la commune de Bantzenheim**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- approuve la convention de prestation de services entre la commune de Bantzenheim et SOLEA ;
- autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### **10. Demande de prise en charge des licences de l'association sportive – Collège Ottmarsheim**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observation :

- décide de verser une subvention de 414 euros ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif de l'exercice ;
- ainsi que tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### **11. Délégation de signature : information**

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

#### **12. Informations communiquées par les Adjointes**

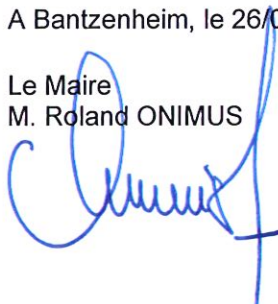
Le conseil municipal prend acte de ces informations.

#### **13. Divers**

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

A Bantzenheim, le 26/05/2025

Le Maire  
M. Roland ONIMUS



La secrétaire  
Mme Vanessa MEYER

